



## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### Identificateur de produit

#### Nom commercial

Dégrippant-lubrifiant, liquide (F)  
Code-Nr. 151502

#### Fabricant / fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG  
Königsberger Straße 255, DE-48157 Münster  
Boîte postale 84 60, DE-48045 Münster  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322-244  
E-Mail : info@weicon.de  
Internet : www.weicon.de

#### Service des renseignements

Abteilung Angebote, Verkauf, Export  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0

#### Renseignements en cas d'urgence

Giftnotruf Bonn: Bei Vergiftungen (in case of poisoning)  
Téléphone ++49(0)228-19 240

#### Conditions d'utilisation recommandées Liquides Techniques

## 2. Identification des dangers

### Étiquetage - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

#### Remarques relatives à l'étiquetage

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

#### Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

Bien que l'obligation de marquage ne s'applique pas à ce produit, il convient d'observer les consignes de sécurité.

## 3. Composition/informations sur les composants

### Description

Préparation d'un mélange de pétrole, d'huile minérale, d'huile à broches et d'additifs anticorrosion.

### Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - 67/548/CEE
-		additif de protection de corrosion	1-5	Xi R38

## 4. Premiers secours

### Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

### Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau



---

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

**Après ingestion**

Traitement médical.

---

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**

**Agents d'extinction appropriés**

mousse  
produits extincteurs en poudre  
dioxyde de carbone

**Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité**

eau

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

**Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

---

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**Les précautions individuelles**

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

**Les précautions pour la protection de l'environnement**

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

**Les méthodes de nettoyage**

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

---

**7. Manipulation et stockage**

**Précautions lors de la manipulation**

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

**Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

**Informations diverses relatives aux conditions de stockage**

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.  
Température de stockage recommandée : température ambiante

---

**8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**Protection respiratoire**

protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit  
pour une brève exposition, appareil filtrant, filtre combiné A-P1

**Protection des mains**

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]:caoutchouc nitrile; 0,4mm;480min;60min.

**Protection des yeux**

lunettes de protection



**Protection de la peau**

Vêtements de protection

**Mesures générales de protection**

Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
Eviter d'inspirer les aerosoles.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

**9. Propriétés physiques et chimiques**

**Etat**

liquide

**Couleur**

jaune foncé

**Odeur**

type pétrole

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>point d'ébullition</b>	ab 170 °C				
<b>Point de fusion</b>	< -10 °C				
<b>Point d'éclair</b>	80 °C				
<b>Température d'inflammation</b>	> 250 °C				
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	0,6 Vol-%				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	8 Vol-%				
<b>Pression de vapeur</b>	< 8 hPa	20 °C			
<b>Densité</b>	0,84 g/ml	20 °C			
<b>Solubilité dans l'eau</b>					insoluble
<b>Teneur du solvant</b>	96 %				

**10. Stabilité et réactivité**

**Conditions à éviter**

Tenir éloigner de la chaleur.

**Produits de décomposition dangereux**

Pas de produit de décomposition dangereux connu

**Décomposition thermique**

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.



## 11. Informations toxicologiques

### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	> 2000 mg/kg	rat		Calculée sur la base des différents composants.
<b>Irritation des yeux</b>	Faiblement irritant - étiquetage non obligatoire.			

### Constatations empiriques

Un contact fréquent et prolongé peut dégraisser et dessécher la peau, ce qui risque de faire mal et de causer des maladies inflammatoires de la peau (dermatite)  
Irrite les organes de la respiration

## 12. Informations écologiques

### Remarques générales

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.  
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.  
Ne pas déverser le produit dans les eaux.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### Recommandations relatives au produit

Si possible, recycler.  
Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

### Recommandations relatives à l'emballage

Éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.

### Produit de nettoyage recommandé

Par ex. ligroïne.

## 14. Informations relatives au transport

### Informations diverses relatives au transport

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

## 15. Informations réglementaires

### Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 47,4 %

(composants organiques volatils)

Valeur COV 474 g/L

(composants organiques volatils)



## 16. Autres informations

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

### Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

### Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 38 Irritant pour la peau.